



Le mercredi 1^{er} septembre 2021, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le mardi 24 août 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : M. Jean Louis POPULAIRE.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, Mme Stéphanie BLONDEL (Arrivée à 19h19), M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Bertrand MERLIN, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, Mme Pascale COCKENPOT, Mme Martine PINHEIRO.

Représentés

Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à Mme Laëtitia PANNECOCKE, Mme Cathy DELPLANQUE donne pouvoir à Mme Laurence MORY.

Absente excusée

Mme Stéphanie BLONDEL (Arrivée à 19h19).

Un enregistrement audio de la séance est effectué.

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire félicite Monsieur Charles BEAUCHAMP pour sa réélection comme conseiller départemental du Canton d'Arleux suite aux élections des 20 et 27 juin dernier.

1. Démission et installation au Conseil municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par correspondance en date du 14 août 2021, Madame Estelle BOUDEWEEL a signifié sa démission du Conseil municipal.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, Madame Martine PINHEIRO, suivante de la liste « ARLEUX POURSUIVRE ENSEMBLE », a été désignée pour pourvoir au remplacement.

Suite à son acceptation, Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et la déclare installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

2. Secrétariat de séance

Monsieur Jean-Louis POPULAIRE assure le secrétariat.

3. Adoption du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

4. [INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] CCAS d'Arleux : Désignation d'un représentant

Sur invitation à élire un nouveau représentant au sein du Conseil municipal ;

Sur candidature de Madame Martine PINHEIRO ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au scrutin secret et procède au vote :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 3
M. COUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 19
- f. Majorité absolue 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PINHEIRO Martine	19	Dix-Neuf

Madame Martine PINHEIRO est élue administratrice du CCAS d'ARLEUX.

5. [INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] Commission extra-municipale du commerce : Désignation d'un membre

Vu la démission de Madame Estelle BOUDEWEEL du Conseil municipal en date du 13 juillet 2020 ;

Sur invitation à élire un nouveau membre au sein du Conseil municipal ;

Sur candidature de M. Philippe DE GUBERNATIS ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au scrutin secret et procède au vote :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 4
M. COUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE et Mme COCKENPOT
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 18
- f. Majorité absolue 9

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DE GUBERNATIS Philippe	9	Neuf

Monsieur Philippe DE GUBERNATIS est élu membre de la commission extra-municipale du commerce.

6. [INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] Election d'un membre suppléant au Conseil d'administration du Collège Val de la Sensée

Vu la démission de Madame Estelle BOUDEWEEL du Conseil municipal en date du 13 juillet 2020 ;

Sur invitation à élire un nouveau représentant au sein du Conseil municipal ;

Sur candidature de M. Bruno VANDEVILLE ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au scrutin secret et procède au vote :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 22
- f. Majorité absolue 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANDEVILLE Bruno	22	Vingt-deux

Monsieur Bruno VANDEVILLE est élu membre suppléant du Conseil d'administration du Collège Val de la Sensée.

7. [INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] Convention d'utilisation de la restauration scolaire par les élèves de la commune de PALLUEL et modalités de la prise en charge du transport des enfants

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'accepter la mise à disposition de son service de restauration scolaire à la Commune de PALLUEL
- D'accepter la mutualisation du service de transport afférent
- D'accepter en ses termes la convention comme ci-après rédigée
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente décision.

8. [INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] Petites Villes de Demain : Convention

Après avoir pris connaissance de la convention d'adhésion ;

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal **DÉCIDE** à 19 voix POUR :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'adhésion « Petites Villes de demain »
- De donner délégation au Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives et financières afférentes à la présente décision

9. [INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] Rapport d'activité 2020 de DOUAISIS AGGLO

Suivant les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Douais Agglo est tenue de réaliser un rapport d'activité annuel à adresser au maire de chaque commune membre. Selon ce même article, le rapport d'activité annuel fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI peuvent répondre aux sollicitations.

Le rapport d'activité de l'année 2020 a été déposé sur l'extranet le 10 juillet 2021.

10. [COMMANDE PUBLIQUE] Extension et restructuration d'un restauration scolaire : Attribution

Invité à délibérer ;

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE, M. MERLIN, M. MAQUET et Mme COCKENPOT s'abstiennent ;

Le Conseil municipal, à 16 voix POUR :

- **DÉCIDE** de porter l'enveloppe du projet à 1 667 921,22 € HT

Nature des travaux	Global € HT	Extension € HT	Réhabilitation € HT
Extension/réhabilitation	1 245 567,07	880 877,74	344 689,33
VRD	265 424,17	161 033,53	104 390,64
Équipement de cuisine	176 929,98	131 628,83	45 301,15
TOTAL	1 667 921,22	1 173 540,10	494 381,12

- **APPROUVE** les attributions comme ci-après énoncées.

Lot	Entreprise	Offre		
		Global	Extension	Réhabilitation
1 Gros œuvre	SARL DELPLANQUES	416 085,00 €	277 702,00 €	138 383,00 €
2 Charpente bois	BSM	79 429,27 €	79 429,27 €	
3 Couverture bardage	SN WALLAERT	110 425,84 €	91 359,69 €	19 066,15 €
4 Menuiseries extérieures	ALTOMARE ALTALU	43 173,00 €	20 159,00 €	23 014,00 €
5 Menuiseries intérieures	SDI	41 522,83 €	39 316,28 €	2 206,55 €
6 Plâtrerie isolation plafond	MP ENTREPRISE	95 337,00 €	57 052,00 €	38 285,00 €
7 Peinture	PEINTURE CORDIER	17 478,00 €	12 017,50 €	5 460,50 €
8 Carrelage Faïence	RC2B	61 790,20 €	44 855,10 €	16 935,10 €
9 Plomberie Chauffage Ventilation	AM CHAUFFAGE	270 372,54 €	211 265,73 €	59 106,81 €
10 Electricité	DEVRED	83 953,39 €	41 721,17 €	42 232,22 €
11 Equipement de l'office	EQUIP'FROID	176 929,98 €	131 628,83 €	45 301,15 €
12 VRD	ID VERDE	265 424,17 €	161 033,53 €	104 390,64 €
TOTAL		1 667 921,22 €	1 173 540,10 €	494 381,12 €

Mme Stéphanie BLONDEL rejoint la séance à 19h19.

11. [COMMANDE PUBLIQUE] Convention avec Photomaton

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'approuver le projet d'installation d'un photocopieur avec monnayeur ;
- De conventionner à cet effet avec la société Photomaton ;
- Etant précisé qu'en vertu de ses délégations, Monsieur le Maire procédera à suppression de la régie « Photocopie » une fois la mise en service effective.

12. [DOMAINE ET PATRIMOINE] Création et dénomination d'impasses

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues et places publiques ;

Vu le permis de construire référencé PC 059 015 19 O 0013 autorisant la création de 27 logements locatifs par la société PARTENORD sur le site de l'ancien Ehpad, allée Pierre Wautriche ;

Considérant que le projet créé deux impasses dans le prolongement de l'allée Pierre Wautriche ;

Considérant qu'afin de faciliter l'installation des réseaux et mise en place des futurs compteurs, la société PARTENORD sollicite par anticipation la dénomination de ces deux nouvelles voies à créer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De dénommer la 1^{ère} impasse « Docteur François Delplanque »
- De dénommer la 2^{nde} impasse « Mademoiselle Brunelle »

13. [DOMAINE ET PATRIMOINE] Acquisition D 823, 83 rue du Bias : Délégation à l'EPF

Vu la délibération n°2067 en date du 10 avril 2021 approuvant l'acquisition du bien immobilier sis au 83 rue du Bias (parcelle D823 d'une superficie totale de 434m²) au prix de 40 000 €,

Considérant que ce site a été acquis dans le cadre de la renaturation des friches ;

Compte tenu des délais nécessaires à l'accomplissement des formalités mais également réalisation des études ainsi que travaux nécessaires, il pourrait être opportun de confier l'acquisition ainsi que la requalification du site à l'Établissement Public Foncier,

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la future convention entre la commune et l'EPF pour la mise en œuvre du projet de renaturation de l'espace susvisé ;

- De déléguer le droit de préemption urbain à l'EPF, uniquement sur le périmètre défini et pour la durée de la future convention conclue avec l'EPF et de ses avenants éventuels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes décisions.

14. [FINANCES] Demande de subventions pour la réhabilitation et extension du restaurant scolaire

Après en avoir délibéré ;

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE ne participent pas au vote ;

Considérant que M. MERLIN, M. MAQUET et Mme COCKENPOT votent CONTRE ;

Le Conseil Municipal, à 17 voix POUR, **DÉCIDE**

- D'approuver le nouveau plan de financement comme ci-après établi pour un montant de 1 173 540,10 € HT

Montant HT des dépenses estimées		Financeurs	Financement	
			Montant de la subvention	% (dépenses estimées)
Extension	880 877,74 €	Etat - DSIL 2020	232 492,00 €	19,81%
VRD	161 033,53 €	Région - Relance	150 000,00 €	12,78%
Cuisine	131 628,83 €	Département - ADVB 2020	300 000,00 €	25,56%
		CAF	20 001,01 €	1,70%
		Total subvention	702 493,01 €	59,86%
		Commune	471 047,09 €	40,14%
TOTAL	1 173 540,10 €	TOTAL	1 173 540,10 €	100,00%

- De solliciter auprès de la Région une aide de 150 000 € dans le cadre de son plan relance
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

15. [FINANCES] Tarifs extra et périscolaires : Modification des tarifs de la Restauration scolaire (Abroge la délibération n°2069)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De mettre en place une tarification sociale pour la restauration scolaire pour 1,00 € maximum
- De fixer les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (QF)	TRANCHE	TARIF
Moins de 200	1	0,90 €
De 201 à 4 999	2	1,00 €
Plus de 5 000 (ou indéterminé)	3	4,90
Réservation tardive (après le vendredi 12h pour la sem suivante)		6,37 €
Annulation ou absence après 9h		4,90 €
Absence signalée sur le portail famille avant 9h		0,00 €
Adultes personnel communal		4,90 €
Enfant scolarisé à PALLUEL		8,36 €

- o Étant précisé que les tarifs des autres services périscolaires et extrascolaires comme délibéré le 17 juin demeurent inchangés :

Garderie – Etude – Accueil de Loisirs	Unité	Arleux			Extérieur		
		Inf à 400	401 à 599	Sup à 600	Inf à 400	401 à 599	Sup à 600
Garderie Périscolaire (période scolaire et alsh)	L'heure	1,02 €	1,13 €	1,43 €	1,52 €	1,69 €	1,91 €
Etudes surveillées 16h30-17h45	La séance	1,48 €	1,67 €	2,21 €	2,47 €	2,78 €	3,30 €
Accueil de loisirs petites et grandes vacances	la semaine	30,19 €	33,57 €	39,00 €	58,54 €	64,98 €	75,84 €
Stage de foot (repas inclus)	La semaine	46,87 €	52,10 €	57,82 €	78,08 €	86,79 €	92,62 €

ECOLE DE MUSIQUE		Arleux	Extérieur
Frais d'inscription à l'école de musique	L'année	22,41 €	24,67 €

Cours collectifs de solfège		137,82 €	181,81 €
1er instrument de musique			
(20 min)		150,16 €	206,58 €
(30 min)		158,69 €	255,82 €
(40 min)		174,52 €	310,39 €
2ème instrument de musique			
(20 min)		107,61 €	137,32 €
(30 min)		122,20 €	204,43 €
(40 min)		149,03 €	260,34 €
Cours collectif de violon		158,69 €	255,82 €
Cours d'orgue		158,69 €	313,47 €
Chorale		50,47 €	50,47 €
Réduction famille à partir de la 2è inscription		-10,00 €	-10,00 €
Location d'instrument		75,13 €	75,13 €

AUTRES		Arleux	Extérieur
Adhésion à la Médiathèque			
Moins de 16 ans	L'année	Gratuit	Gratuit
Plus de 16 ans		5 €	10 €
Spectacle conventionné			
Moins de 16 ans	L'entrée	5 €	5 €
Plus de 16 ans		10 €	10 €
Autres spectacles	L'entrée	5 €	5 €

- Étant précisé que :

- ces tarifs seront applicables du **1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022**
- les tarifs « **arleusiens** » s'appliquent pour les personnes qui sont inscrites au rôle des contributions directes ainsi que les agents communaux
- les tarifs « **extérieur** » s'appliquent pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions précitées
- Le règlement des ALSH et stage pourra être échelonné au cours des trois premiers mois suivants la date de facturation et ce, pour tout montant supérieur à **50,00 €**
- Le règlement des activités de musique pourra être échelonné au cours des trois premiers mois suivant le jour de l'inscription, et ce, pour tout montant supérieur à **60,00 €**
- Pour justifier de la tranche, il devra être fourni lors de l'inscription : le livret de famille, le dernier avis d'imposition ou non-imposition sur les revenus ou attestation CAF ou n° allocataire CAF et enfin un justificatif de domicile récent.

16. [FINANCES] Tarification sociale des cantines scolaires : Convention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De mettre en place une tarification sociale pour la restauration scolaire pour 1,00 € maximum
- De solliciter l'aide de l'État à hauteur de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1€
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente et tous documents utiles à l'exécution de la présente décision

17. [FINANCES] Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé qui s'équilibre en recettes et dépenses à 14 000,00 € en section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
011	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00 €	
011	611	Contrats de prestations avec des services extérieures	11 000,00 €	
011	6135	Locations mobilières	1 000,00 €	
011	6236	Catalogues et imprimés	500,00 €	
011	6238	Divers	500,00 €	
73	7336	Droits de place		14 000,00 €
023		Virement à la section d'investissement	0,00 €	
TOTAL			14 000,00 €	14 000,00 €

18. [FINANCES LOCALES] Ligne de Trésorerie

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **DÉCIDE**

- D'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant maximale de 500 000 € pour une période d'un an
- De charger Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales concernant la réalisation de la ou des lignes de trésorerie sur la base du montant maximum définit ci-dessus ; étant précisé que ce dernier devra en rendre compte lors d'une prochaine séance

19. [FINANCES LOCALES] Plan relance : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Convention de financement

Vu la délibération du 31 mars 2021 sollicitant l'Etat dans le cadre du développement du numérique dans les écoles,

Vu la notification d'attribution d'une subvention de 24 905 € sur les 36 835 € du projet (soit 67,61%),

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de la convention signée en le 27 juillet dernier.

20. [FINANCES LOCALES] NOREVIE : Construction de 14 logements rue Jacques Duclos – Demande de garantie communale (Abroge délibération n°2085)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** la nouvelle délibération ainsi rédigée :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 117235 en annexe signé entre : NOREVIE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE D'ARLEUX accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 178 533,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 117235 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Et **PRÉCISE** que la présente délibération abroge la délibération n°2085 en date du 10 avril 2021.

21. [FONCTION PUBLIQUE] Petites Villes de Demain : Création d'un emploi non permanent de Chef de Projet

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE ne participent pas au vote ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **DÉCIDE**:

- De créer un emploi non permanent, à temps complet (35 heures), de catégorie A ou B de la filière administrative pour une durée minimale de un an et maximale de six ans correspondant à la durée prévisible du projet
- De préciser que le traitement sera calculé par référence à l'échelle indiciaire correspondante

22. [FONCTION PUBLIQUE] France Relance : Recrutement d'un conseiller numérique – Création d'un poste non permanent

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De créer un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de deux ans relevant de la catégorie C à temps complet (35 heures)
- De préciser que
 - L'emploi sera classé dans la catégorie C
 - La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de l'indice brut 401
 - La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour le poste ainsi que la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience

23. [FONCTION PUBLIQUE] Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du CDG59 – Renouvellement (Abroge délibération n°2036)

Vu la délibération n°1036 en date du 11 décembre 2020 par laquelle le Conseil municipal décidait de renouveler la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du Centre de Gestion du Nord ;

Considérant que la convention annexée à la décision était erronée ;

Sur invitation à délibérer de nouveau étant précisé que la nouvelle convention offre de meilleures conditions tarifaires ainsi que de nouveaux services (cf. annexe).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'adhérer au service prévention du Centre de gestion 59 en option 1
- De conclure la convention afférente à ce service comme ci-annexée
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention
- De préciser que la présente délibération abroge la délibération n°2036 en date du 11 décembre 2020

24. [DECISIONS DIRECTES] Permis de construire

PERMIS ACCORDES :

- PC 059 015 20 O 0018 _ parcelle B 2161 Chemin des Croix _ construction d'une salle de réception.
- PC 059 015 21 O 0002 _ 8 Avenue de la Gare _ construction d'une extension.
- PC 059 015 21 O 0005 _ 217 rue Freycinet _ construction d'une véranda.

25. [DECISIONS DIRECTES] Déclarations de travaux

TRAVAUX AUTORISES :

- DP 059 015 21 O 0007 _ 5 Avenue de La Gare _ changement de fenêtre.
- DP 059 015 21 O 0010 _ 257 Voie des Meuniers _ piscine.
- DP 059 015 21 O 0011 _ 34 rue de La Chaussée _ création d'un SAS d'entrée.
- DP 059 015 21 O 0012 _ 243 rue des Iris _ extension (nouveau dossier changement couleur toiture).
- DP 059 015 21 O 0013 _ 162 rue du Bollard _ fenêtre fixe.
- DP 059 015 21 O 0014 _ 181 rue de Brunémont _ panneaux photovoltaïques.
- DP 059 015 21 O 0015 _ 2 Ter Avenue de La Gare _ rehaussement de clôture et pose d'un portail.
- DP 059 015 21 O 0018 _ parcelle B 1684 Chemin des Croix _ division.
- DP 059 015 21 O 0019 _ 129 rue André Joseph Leglay _ réfection toiture hangar.

- DP 059 015 21 O 0021 _ 6 rue du Bias _ panneaux photovoltaïques.
- DP 059 015 21 O 0022 _ 10 rue de Douai _ panneaux photovoltaïques.
- DP 059 015 21 O 0025 _ 432 rue Simone Veil _ grillage / portail.

TRAVAUX REFUSES

- DP 059 015 21 O 0016 _ 29 rue de La Poste _ serre de jardin (REFUS _ seuil du pourcentage d'occupation du terrain légal dépassé).
- DP 059 015 21 O 0017 _ 6 rue du Château _ clôture (REFUS _ emplacement réservé).

26. [DECISIONS DIRECTES] Déclarations d'intention d'aliéner

- Lieudit Le Becquet (parcelle C 1483).
- rue Salvador Allende (parcelle ZC 372).
- rue Salvador Allende (parcelles ZC 361_372).
- rue Salvador Allende (parcelles ZC 378 _ 351).
- 51rue du Marais (D 186).
- 21 rue du Marais (D198 _ D 199).
- Lieudit La Fabrique (parcelles B 2147 _ 2149 _ 2151).
- 84 Chemin du Halage (B 2099 _ B 2101).
- 238 Voie des Meuniers (ZI 490).
- 21 TER rue Fily (D 1583).
- 95 rue de Cantin (B 1929).
- rue des Blancs Moutons (A 922).
- 49 rue de La Chaussée (D 614 _ D 615).

27. [FINANCES] Vente d'un livre sur Arleux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De fixer le coût de reprographie des 130 exemplaires à 10 € l'unité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conserver les autres exemplaires pour remise gracieuse à titre de promotion du livre et de la commune (presse, mariage, auteur...).

28. [DIVERS] Question diverse

Monsieur COQUELLE souhaite interroger sur l'avancée des travaux de l'Avenue de la Gare.

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas eu, au jour de la séance, de retour des services du Département quant à la programmation des travaux d'enrobés ni quant à la demande de financement des travaux de borduration que doit réaliser concomitamment la Commune.

**Vu, le secrétaire de séance,
M. Jean Louis POPULAIRE**

Les membres du Conseil Municipal

VANDEVILLE Bruno	MOLY Laurence
GIBERT Serge	GAHDI Fatima
GLABIEN Arnaud	CRAYE Jean-Paul
MARCHISET Géraldine	SIX Bertrand
DE GUBERNATIS Philippe	VALETTE Ludovic
PANNECOCKE Laëtita	DESCAMPS Sébastien
BLONDEL Stéphanie	BEAUCHAMP Charles
COQUELLE Gilles	MERLIN Bertrand
LEFEBVRE Sophie	MAQUET Eric

COCKENPOT Pascale	PINHEIRO Martine
-------------------	------------------